

La France leader mondial du port du bracelet : une opportunité pour Sarko



Port du bracelet électronique au pied en France

Il y a un an, on comptait un peu plus de 15 000 personnes placées sous surveillance électronique en France. Juridiquement appelée « Assignation à résidence avec surveillance électronique (ARSE) ». Ou tout simplement « bracelet ».

Le port du bracelet est une mesure d'aménagement de peine permettant à une personne condamnée à une peine de prison ferme d'effectuer tout ou partie de cette peine à son domicile, ou à celui d'une personne qui l'héberge.

Porter un bracelet n'est pas donné à tout le monde. Seule l'élite de l'élite y a droit. Il faut être Sarkozy, Cahuzac ou Benalla pour en bénéficier.

Cette technique a été expérimentée pour la première fois aux États-Unis en 1983. L'Angleterre et le Pays de Galles l'ont appliquée six ans plus tard. La technique s'est, ensuite, vite répandue à d'autres pays européens (Suède, Pays-Bas, Belgique...).

Le bracelet est porté à la cheville. Il n'y a pratiquement pas d'autres conditions.

En France, le porteur fait serment de le garder dignement dans le pied droit, comme symbole de droiture politique et de probité morale. De ne s'en séparer en aucune circonstance, de l'entretenir régulièrement afin, le temps venu, de le remettre en bon état à Monsieur ou Madame le/la garde des Sceaux. Et, surtout, de le porter dignement comme un trophée de sa loyauté envers la République française et envers son président (l'actuel).

L'ARSE est ordonnée pour une durée de six mois, renouvelable à trois reprises pour la même période, sans que la durée totale du placement ne dépasse deux ans.

Le bracelet est pourvu d'un émetteur, lui-même relié à une alarme. La personne ne peut s'absenter de sa résidence que dans les conditions et pour les motifs fixés dans la décision de placement. Si la personne qui le porte le retire ou si elle sort de chez elle en dehors des heures prévues, l'alarme se déclenche.

Le seuil de déclenchement du dispositif est d'au moins 1 km et de 10 km au maximum selon les situations. Le bracelet anti-rapprochement est par exemple utilisé dans le cadre de violences conjugales et/ou familiales.

On ne connaît pas les statistiques dans les autres pays, mais la France, avec 15 000 personnes porteuses de bracelets, peut être fière de sa réalisation. Quinze mille personnes, c'est un énorme potentiel. Il n'est pas exclu que l'on assiste bientôt à la création d'un parti des « bracelets ». Sarkozy y pense déjà apparemment.

Il se retrouverait facilement au deuxième tour de la présidentielle avec un tel potentiel... Exit Marie Le Pen...

Il faut reconnaître que Sarko a un programme très sérieux au

sujet des bracelets et des revendications qui seront portées à l'intention des autorités françaises.

En bon historien, l'ancien président français souligne la fierté pour les Français de porter un bracelet au pied. Il ne faut pas en avoir honte, dit-il. Il rappelle que nos aïeux français ont toujours porté une arme au pied, en France, en Afrique, en Asie et ailleurs. C'est donc une tradition de bravoure que de porter quelque chose au pied. Honte à ceux qui n'en portent pas.

L'ancien chef de l'Élysée, qui a été condamné le 30 septembre à un an de prison ferme pour financement illégal de sa campagne de 2012 (affaire Bygmalion), a déjà préparé une série de doléances en faveur des « bracelettés » :

- Leur accorder une prime d'entretien de l'appareil (le porteur du bracelet doit faire attention à ce que le gadget ne tombe pas dans l'eau, ne soit pas abîmé par des produits corrosifs, ne pas être mis au contact du feu, ne pas faire l'objet de copies illégales, ne pas être vendu au marché aux puces...)
- Leur accorder une prime de gardiennage (le porteur doit remettre le bracelet en bon état à ses propriétaires. C'est une grande responsabilité pour laquelle il doit être rémunéré) ;
- Permettre au porteur du bracelet de valider l'alarme quand elle est déclenchée par le gadget. Une alarme non validée par le porteur est nulle et non avenue ;
- Reconnaissance du port du bracelet comme utilité publique ;
- Création d'un club de soutien des épouses des porteurs de bracelets. Il sera présidé par Carla.

Il faut tout de suite rassurer nos concitoyens musulmans. Le port d'un bracelet ne les empêche pas d'accomplir leur devoir sacré, imposé par le Coran, à savoir bousiller des mécréants. L'un des tueurs du prêtre Jacques Hamel, Adel Kermiche, était

porteur d'un bracelet électronique.

Que le port du bracelet ne vous inquiète point, chers concitoyens musulmans. De toutes façons, les peines de prison seront de plus en plus automatisées, de plus en plus « technicisées ».

Par exemple, les USA pensent déjà à fournir des chaises électriques à domicile. Avec un guide d'utilisateur et avec possibilité d'avoir une assistance à distance en cas de problème, via un *call center*.

La justice des États-Unis permet ainsi aux citoyens américains de mourir de façon digne, entouré des siens (ou de ses chiens)...

En Arabie saoudite, on pense à mettre en service un appareil de décapitation, également fourni à domicile (fabriqué en Chine). C'est une espèce de masque comme ceux qu'on utilise pour les motos. Une fois la tête dedans, on appuie sur un bouton, qui déclenche un couperet dans le casque, comme un rotor. La tête est tranchée sur le vif. Vous pouvez retirer le masque avec la tête dedans...

Allez, chers lecteurs, gardez la tête bien sur les épaules.

Évitez autant que possible l'Arabie saoudite.

Et, surtout, ne vous amusez pas à porter un masque sur la tête si vous vous retrouvez dans ce pays.

Ça peut porter malheur.

Pensez à avertir Riposte Laïque avant de mettre le masque saoudien sur la tête...

Riposte Laïque ne pourra, malheureusement, rien faire pour vous. C'est juste pour les statistiques.

Les statistiques qui montreront combien et comment l'Arabie

saoudite peut vider nos têtes...

Messin'Issa

NB/ Il y a peut-être un relent de poisson d'avril dans ce texte. C'est indépendant de la volonté de l'auteur. Mais c'est juste la queue. Celle de Sarko. Sarko laisse traîner sa queue partout. Carla peut le confirmer.